



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 MARS 2018**

N° DEL 2018.03.21/044

Le **mercredi 21 mars 2018** à 17h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire**.

**Thème : RESSOURCES
HUMAINES 1**

Étaient Présents :

GUÉRIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, BRUNET Pascale, FERRAINA Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, RASTELLO Anne, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, BREUIL Marc, ARMAND Émilie.

**Objet : Modification du
tableau des effectifs.**

Étaient représentés :

DUFOUR Maurice pouvoir à GUÉRIN Nicole;
MARTINEZ Gilles pouvoir à BOVETTO Fanny;
DAVANTURE Bruno pouvoir à FROMM Gérard;
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed;
MUHLACH Catherine pouvoir à Marc BREUIL;
DAZIN Florian pouvoir à PICAT RE Alessandro.

Convocation

Date : 24/01/2018

Affichage : 24/01/2018

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 23

**Nombre de
suffrages
exprimés :** 28

Absents excusés :

DUFOUR Maurice, MARTINEZ Gilles, DAVANTURE Bruno, MILLET Thibault, ROMAIN Manuel, PEYTHIEU Éric, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, DAZIN Florian.

Secrétaire de séance : Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : Jacques JALADE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté n° 039-2018 en date du 7 février 2018 fixant le tableau définitif annuel d'avancement au grade d'attaché hors classe pour l'année 2018, faisant suite à la commission administrative paritaire en date du 22 décembre 2017 ;

Vu l'arrêté n° 040-2018 en date du 7 février 2018 fixant le tableau définitif annuel d'avancement au grade de technicien principal 2^{ème} classe pour l'année 2018, faisant suite à la commission administrative paritaire en date du 22 décembre 2017 ;

Vu l'arrêté n° 042-2018 en date du 8 février 2018 fixant le tableau définitif annuel d'avancement au grade de rédacteur principal 1^{ère} classe pour l'année 2018, faisant suite à la commission administrative paritaire en date du 22 décembre 2017 ;

Vu l'arrêté n°043-2018 en date du 8 février 2018 fixant le tableau définitif annuel d'avancement au grade d'agent de maîtrise pour l'année 2018, faisant suite à la commission administrative paritaire en date du 22 décembre 2017 ;

Vu l'arrêté n°044-2018 en date du 8 février 2018 fixant le tableau définitif annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe, faisant suite à la commission administrative paritaire en date du 22 décembre 2017 ;

Vu l'arrêté n°045-2018 en date du 8 février 2018 fixant le tableau définitif annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe, faisant suite à la commission administrative paritaire en date du 22 décembre 2017 ;

Vu l'arrêté n°062-2018 en date du 13 février 2018 fixant le tableau définitif annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe, faisant suite à la commission administrative paritaire en date du 22 décembre 2017 ;

Vu le tableau annuel d'avancement au titre de la promotion interne au grade de rédacteur, en date du 22 décembre 2017, faisant suite à la commission administrative paritaire du 22 décembre 2017.

Vu la liste d'aptitude du Centre de Gestion des Alpes Maritimes en date du 23 Février 2018, fixant la liste des candidats admis au concours externe, interne et troisième voie de rédacteur principal 2^{ème} classe.

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs afin de pouvoir procéder à la nomination des agents retenus pour un avancement de grade, une promotion interne ou une nomination suite à réussite à un concours les modifications sont les suivantes :

AR PREFECTURE

005-210500237-20180321-20180321044-DE
Regu le 28/03/2018

Nomenclature des postes au 31 mars 2018	Nomenclature des postes à la date Au 1 ^{er} avril 2018
1 poste d'attaché principal Temps complet 35h00 hebdomadaires	1 poste d'attaché hors classe Temps complet 35h00 hebdomadaires
1 poste de technicien Temps complet 35h00 hebdomadaires	1 poste de technicien principal 2 ^{ème} classe Temps complet 35h00 hebdomadaires
2 postes de rédacteur principal 2 ^{ème} classe Temps complet 35h00 hebdomadaires	2 postes de rédacteur principal 1 ^{ère} classe Temps complet 35h00 hebdomadaires
2 postes d'agent de maîtrise Temps complet 35h00 hebdomadaires	2 postes de d'agent de maîtrise principal Temps complet 35h00 hebdomadaires
4 postes d'adjoint technique Temps complet 35h00 hebdomadaires	4 postes d'adjoint technique principal 2 ^{ème} classe Temps complet 35h00 hebdomadaires
1 poste d'adjoint administratif Temps complet 35h00 hebdomadaires	1 poste d'adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe Temps complet 35h00 hebdomadaires
1 poste d'adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe Temps complet 35h00 hebdomadaires	1 poste d'adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe Temps complet 35h00 hebdomadaires
2 postes d'adjoint technique principal 2 ^{ème} classe Temps complet 35h00 hebdomadaires	2 postes d'adjoint technique principal 1 ^{ère} classe Temps complet 35h00 hebdomadaires
1 poste d'adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe Temps complet 35h00 hebdomadaires	1 poste de rédacteur Temps complet 35h00 hebdomadaires

Nomenclature des postes Au 14 mars 2018	Nomenclature des postes à la date Au 15 mars 2018
1 poste d'adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe Temps complet 35h00 hebdomadaires	1 poste de rédacteur principal 2 ^{ème} classe Temps complet 35h00 hebdomadaires

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De valider les modifications au tableau des effectifs de la ville de Briançon afin de pouvoir procéder aux nominations des agents retenus au titre d'un avancement de grade ou d'une promotion interne ;

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services, à signer, au nom et pour le compte de la commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE **29 MARS 2018**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Gérard FROMM